

AVRIL 2016

BURKINA FASO

CADRE STRATEGIQUE COMMUN (CSC)

TABLE DES MATIÈRES

0. LISTE DES ACRONYMES	2
1. INTRODUCTION.....	3
2. CIBLES STRATÉGIQUES COMMUNES.....	4
2.1 Synthèse des cibles stratégiques communes	4
2.2 Description des cibles stratégiques communes et de leurs approches	4
2.3 Argumentation sur base de la pertinence au développement	8
3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES	11
4. ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS AU CSC BURKINA FASO	14

0. LISTE DES ACRONYMES

ACC	Analyse Contextuelle Commune
AI	Acteur Institutionnel
CPF	Confédération Paysanne du Faso
CSC	Cadre Stratégique Commun
COGES	Comité de Gestion
DGD	Direction Générale de la coopération au Développement
DRS	Direction Régionale de la Santé
ECD	Equipe Cadre de District
ECOWAP	Politique agricole régionale de la CEDEAO
ESS	Economie Sociale et Solidaire
FENOP	Fédération Nationale des Organisations Paysannes
LOASPHF	Loi d'Orientation Agro Sylvo Pastorale, Halieutique et Faunique
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIC	Programme Indicatif de Coopération
PNDES	Programme National de Développement Economique et Social
PNSR	Programme National du Secteur Rural
PSE	Politique Sectorielle de l'Éducation
ODD	Objectif de Développement Durable
OGM	Organisme Génétiquement Modifié
OP	Organisation Paysanne
OSC	Organisation de la Société Civile
RN	Ressources naturelles
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SYNAB	Syndicat National Agricole du Burkina
SYNTAP	Syndicat National des Travailleurs de l'Agro-Pastoral

1. INTRODUCTION

Ce Cadre Stratégique Commun (CSC) Burkina Faso se base sur l'Analyse Contextuelle Commune (ACC) Burkina Faso approuvée par le Ministre de la Coopération au Développement, Mr De Croo, fin décembre 2015. Tous les éléments listés ci-dessous se retrouvent dans cet ACC et ne sont donc pas repris ici : analyse de contexte (Chap.3 ; p.12 à 27), analyse des acteurs pertinents (Chap. 4, 5 et 6 ; p. 27 à 62)), analyse des risques liés au contexte, aux cibles stratégiques et aux approches (Chap.9 ; p.76 à 78), identification d'opportunités de complémentarité et synergies entre organisations accréditées, y compris autour de partenaires communs (Chap.10 ; p.78 à 81), la description de la manière dont l'ACC (ayant servi de base au CSC) a été élaborée, et en particulier les éléments permettant de constater la participation des organisations accréditées et de leurs partenaires locaux (Chap.1 ; p.7 à 10). Le CSC s'appuie donc sur l'implication importante des acteurs locaux dans l'ACC – séminaire de consultation d'une semaine avec 69 représentants d'organisations locales, relecture d'experts locaux... - et sur les discussions bilatérales et en commun que peuvent avoir les acteurs institutionnels et les organisations de la société civile (AI/OSC) avec les acteurs locaux dans le cadre de la définition de leurs futurs programmes et/ou dans la mise en œuvre de leurs interventions actuelles.

Néanmoins, par rapport à l'ACC, nous signalons comme des évolutions principales sur le plan du contexte (ACC Chap.3) et de l'analyse de la situation de la société civile dans le domaine de l'agriculture et du secteur rural (ACC Section 5.3.1, p.37) :

- Au niveau du contexte politique et général : élections présidentielles réussies, débouchant sur la victoire de Rock Kaboré (novembre 2015) ; attentat de Ouagadougou (janvier 2016) et la détérioration du contexte sécuritaire en lien avec la dynamique régionale ; avancée dans le processus de rédaction du PNDES.
- Au niveau des contextes thématiques :
 - Agriculture et secteur rural et Environnement: adoption de la Loi d'Orientation Agro Sylvopastorale, Halieutique et Faunique (LOAPSHF-octobre 2015) avec des orientations plutôt favorables à l'agriculture familiale ; signaux de recul de l'utilisation des OGM ; recomposition et crise de représentativité du mouvement paysan ;
 - Santé, Education, Culture, Décentralisation : pas d'évolution notable depuis la remise de l'ACC.

Entre autres choses, ces évolutions renforcent encore l'analyse des risques liés au contexte sécuritaire (Chap. 9) de l'ACC et incitent à adapter la section 5.3.1 pour prendre mieux en compte à côté de la CPF, d'autres organisations représentatives du mouvement paysan : SYNTAP, SYNAB, FENOP...

Les participants avaient pris connaissance de différents documents cadres et stratégiques de la coopération belge lors de la réalisation de l'ACC, ils précisent ici que, le Burkina Faso étant un pays partenaire de la coopération gouvernementale de la Belgique, ils ont connaissances des évolutions en cours (nouveau PIC en préparation, programme transitoire mis en place en 2016) et dialoguent avec la DGD et l'Ambassade de manière régulière.

Les AI/OSC actives dans la réalisation de ce CSC sud développent aussi des actions en Belgique, dès lors, leurs partenaires et leurs actions sud ont des impacts dans leurs approches nord ; ceux-ci alimentant et "légitimant" ce qui se fait en Belgique.

L'ACC Burkina Faso a déjà fait référence à l'ACC Travail Décent, vue l'importance de ce thème pour le Burkina Faso. Le cadre stratégique commun sur ce thème sera décrit dans le CSC Travail décent. Le Burkina Faso y est intégré comme un des pays dans lesquels les acteurs travailleront autour des cibles du Travail Décent. Les engagements de complémentarité et synergie entre les AI/OSC du CSC Travail Décent et participants du CSC Burkina Faso seront décrits dans le chapitre 3 des deux CSC. Dans ce sens, le CSC Burkina Faso et le CSC thématique Travail Décent sont complémentaires et doivent être lus ensemble. Ils constituent tous deux ensembles un Cadre Stratégique Commun pour le Burkina Faso.

Ce sont 28 AI/OSC qui ont participé à ce CSC, dont Oxfam-Solidarité, qui a assumé le rôle de lead. La liste des participants se trouve en annexe. Pour la réalisation de ce CSC, la méthodologie suivie est celle proposée par les coupes dans le *Manuel pour la réalisation des Cadres Stratégiques Communs de 2016* distribué le 8 février 2016. Un premier draft de CSC a été réalisé par les lead des groupes thématiques (cible 1 : Oxfam-Solidarité ; cible 2 : APEFE ; cible 3 : Croix Rouge de Belgique ; cible 4 : ARES et Africalia ; cible 5 : UVCW) à l'issue d'une première réunion plénière à Bruxelles, d'une séance de travail à Ouagadougou et d'échanges entre AI/OSC actifs sur ces thématiques. Certains groupes se réunissant physiquement en Belgique ou/et au Burkina Faso et Oxfam-Solidarité jouant un rôle de

pilotage global et de rédaction des parties communes. Une deuxième réunion en présence de 23 AI/OSC a permis de discuter du chapitre sur les synergies le 21 mars 2016, avant qu'il ne soit finalisé par mail avec l'apport des organisations non représentées à la réunion. A l'issue de ce travail, un premier draft de CSC validé a pu être envoyé aux coupoles le 25 mars. Ce retour a ensuite alimenté un deuxième tour de rédaction pour parvenir à la version finale soumise pour approbation formelle à partir du 19 avril.

Il est important de souligner que le cadre légal n'était pas publié ni au moment du lancement du processus (le 8 février) ni à ce jour (20 avril).

2. CIBLES STRATÉGIQUES COMMUNES

2.1 Synthèse des cibles stratégiques communes

Cible stratégique commune 1	Promouvoir avec la participation des femmes et des jeunes un secteur agricole performant, durable et basé sur l'agriculture familiale au sein d'une économie rurale inclusive et assurer la sécurité alimentaire
Cible stratégique commune 2	Promouvoir les dynamiques émergentes, notamment celles intégrant la participation des femmes et des jeunes, pour une prise en compte des questions environnementales et la gestion des ressources naturelles par les organisations communautaires, les autorités décentralisées et les pouvoirs publics
Cible stratégique commune 3	Améliorer l'état de santé de la population burkinabè, en particulier des catégories les plus vulnérables et des femmes par un meilleur accès aux soins de santé de qualité et à des conditions d'hygiène acceptables
Cible stratégique commune 4	Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et stimuler l'innovation par le renforcement du capital humain local, avec une attention particulière aux femmes, afin de contribuer au développement
Cible stratégique commune 5	Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour un accès adéquat de la population, et en particulier des femmes, à la citoyenneté et aux biens et services publics en particulier de proximité

2.2 Description des cibles stratégiques communes et de leurs approches

Cible stratégique commune 1	Promouvoir avec la participation des femmes et des jeunes un secteur agricole performant, durable et basé sur l'agriculture familiale au sein d'une économie rurale¹ inclusive et assurer la sécurité alimentaire	
	Approches (Contribution)	OSCs/IAs
1A	Augmenter la capacité de résilience des populations et spécialement des plus vulnérables (femmes et jeunes) face aux changements climatiques par une gestion durable des facteurs de productions agricoles (eau, sols, semences et intrants naturels) et des ressources pastorales pour l'élevage	BD, SD, SOS FAIM, AT, Trias, ULBC, KBA-FONCABA, IDP, VSF-B, VE, APEFE, OS, CRB, SOS LS&D, OWW
1B	Augmenter la résilience des populations face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle par la mise en place de filets sociaux (par exemple banques de céréales, transferts monétaires,...)	CRB, SOS Faim, VSF-B, OS, IDP, SOS LS&D
1C	Renforcer les exploitations familiales et communautaires selon une approche intégrée (conseil à l'exploitation familiale, lien agriculture élevage...) afin d'améliorer de manière durable la production, la diversité et la disponibilité alimentaire	IDP, SD, SOS Faim, CRB, AT, BD, VSF-B, VE, APEFE, SOS LS&D, KBA-FONCABA, OWW
1D	Promouvoir la dynamique « chaîne de valeur », en tenant compte de l'approche genre, entre autre par la mise en relation des acteurs du monde rural (OP, OSC, Secteur privé) dans le but de favoriser l'émergence d'une économie rurale diversifiée	BD, SD, SOS Faim, AT, Trias, ULBC, KBA-FONCABA, VSF-B, VE, APEFE, OS, CRB, IDP
1E	Renforcer les capacités des acteurs du monde rural en dynamique entrepreneuriale, en plaidoyer, en gestion organisationnelle et technique (incluant les nouvelles technologies) dans le but de garantir leur participation effective pour favoriser l'émergence d'une économie rurale diversifiée respectueuse de l'environnement et prenant en compte le genre	BD, SD, SOS Faim, AT, Trias, ULBC, KBA-FONCABA, IDP, VSF-B, VE, APEFE, OS, CRB, SOS LS&D, IAP, OWW
1F	Soutenir une économie rurale inclusive, sociale et solidaire,	BD, SD, SOS Faim, AT,

¹ L'acceptation économie rurale intègre au sein de ce CSC l'économie liée aux villes provinciales.

	intégrée aux autres secteurs de développement économique, et offrant des perspectives d'amélioration des conditions de vie aux populations rurales, particulièrement aux femmes et aux jeunes (en termes d'emplois, de revenus...)	Trias, ULBC, IDP VSF-B, VE, APEFE, OS, CRB, KBA-FONCABA, OWW
1G	Développer des espaces de concertation fonctionnels (nationaux et régionaux) qui permettent à tous les acteurs du monde agricole (société civile, organisations paysannes, secteur public et secteur privé avec un accent particulier sur le genre) de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques favorables à une agriculture familiale, entre autres basée sur l'agro-écologie, la sécurisation foncière et des chaînes de valeur performantes	BD, SD, SOS Faim, AT, Trias, ULBC, IDP, VSF-B, VE, APEFE, OS, KBA-FONCABA, IAP, OWW
1H	Soutenir les initiatives de plaidoyer et d'interpellation des acteurs du monde agricole pour des politiques nationales et régionales favorables à un secteur agricole où les femmes ont un rôle central, performant, durable et basé sur l'agriculture familiale	BD, OS, SOS Faim, AT, SD, VE, Trias, IDP, SOS LS&D, KBA-FONCABA, VSF-B

Cible stratégique commune 2	Promouvoir les dynamiques émergentes, notamment celles intégrant la participation des femmes et des jeunes, pour une prise en compte des questions environnementales et la gestion des ressources naturelles par les organisations communautaires, les autorités décentralisées et les pouvoirs publics	
	Approches (contributions)	OSCs/IAs
2A	Améliorer la résilience des populations aux catastrophes naturelles, la mise en place d'actions de mitigation au niveau individuel et communautaire, et le renforcement des systèmes d'information auprès des populations (alerte précoce)	CRB, AT, VSF-B
2B	Sensibiliser la population à l'importance de la gestion des déchets et de l'assainissement, les impliquer dans des organisations communautaires prenant en charge ces questions	AT, SOS LS&D, IAP
2C	Contribuer à la structuration et à la mise en réseau d'organisations communautaires dans le but d'améliorer la gestion et la valorisation des déchets et l'assainissement selon les principes de l'économie sociale et solidaire (ESS)	SD, AT, ULBC, CRB, IAP
2D	Contribuer aux dialogues multiacteurs et au renforcement des capacités des communautés et des autorités décentralisées et des services techniques de l'état sur les droits existants en matière d'industries extractives	APEFE, VSF-B, BD, IAP
2E	Promouvoir les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie	ULBC, APEFE, AT, VE, IAP
2F	Favoriser la diffusion et la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des ressources naturelles (Aménagements et exploitations forestières, Gestion Durable des Terres, lutte contre la désertification)	BD, AT, Trias, ULBC, VSF-B, VE, IDP, APEFE, OS, SD, KBA-FONCABA, CRB, SOS Faim, AT, SOS LS&D, IAP

Cible stratégique commune 3	Améliorer l'état de santé de la population burkinabè, en particulier des catégories les plus vulnérables et des femmes par un meilleur accès aux soins de santé de qualité et à des conditions d'hygiène acceptables	
	Approches (contributions)	OSCs/IAs
3A	Renforcer l'accès aux soins de santé de qualité et aux médicaments de la population burkinabè, avec une attention particulière aux femmes, aux enfants et aux personnes vivant en situation de handicap, à l'aide de stratégies et de modes d'organisation communautaires (mutuelles de santé ou autres) et de renforcement de la société civile	MdM, APEFE, CRB, LCD, Memisa
3B	Soutenir la construction et/ou la réhabilitation ainsi que la maintenance et la gestion d'infrastructures de centre de soins et d'équipements sanitaires, d'hygiène et d'assainissement et d'approvisionnement en eau potable	SD, APEF, CRB, IDP, APEFE

3C	Renforcer les capacités de sensibilisation, de suivi et de prise en charge des acteurs locaux pertinents (relais communautaires, volontaires, COGES, ONG locales, etc.) dans le domaine de la santé promotionnelle, préventive, et curative et de réadaptation	MdM, SD, APEFE, CRB, Memisa, SOS LS&D
3D	Renforcer les acteurs locaux, notamment dans leurs actions de plaider, en vue du développement de l'assurance maladie universelle permettant à chacun(e) de pouvoir bénéficier du minimum en matière de prise en charge de sa santé	LCD, Memisa
3^E	Sensibiliser le Ministère de la Santé et ses structures décentralisées à l'inclusion des groupes à vulnérabilités spécifiques (enfants des rues, personnes handicapées, femmes...)	APEFE, CRB, LCD, VSF-B
3F	Renforcer les capacités institutionnelles, techniques, de gestion et de planification et améliorer les conditions de travail des institutions publiques et les acteurs locaux au niveau central et décentralisé (par ex : établissement sanitaire, Ministère, DRS, ECD, OSC, etc.) ainsi que des centres de recherches et de formation dans le domaine de la santé promotionnelle, préventive, curative et de réadaptation	SD, APEFE, CRB, ITG, MSV, LCD
3G	Favoriser les mécanismes de concertation et de collaboration entre les différents acteurs impliqués dans le domaine de la santé	SD, VSF-B, APEFE, CRB, LCD
3H	Appuyer les différents acteurs impliqués dans les différents étages de la pyramide sanitaire dans le processus de décentralisation du système de santé afin que chacun de ces acteurs puissent mieux comprendre et assumer pleinement leurs nouveaux rôles et prérogatives	CRB, LCD

Cible stratégique commune 4	Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et stimuler l'innovation par le renforcement du capital humain local en tenant compte du genre, afin de contribuer au développement	
Approches (contributions)		OSCs/IAs
4A	Promouvoir le respect des droits de l'homme, notamment les droits de l'enfant, les droits de la femme, les droits culturels, et les droits des personnes avec un handicap, à tous les niveaux du système éducatif	SHC, Africalia, CEC
4B	Renforcer les capacités académiques individuelles à travers des bourses, en tenant compte du genre, pour renforcer les ressources humaines motrices du développement du pays	ARES, VLIR-UOS
4C	Améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement primaire et secondaire (à travers le renforcement des capacités et les partenariats) plus inclusif (notamment à l'égard des filles et des enfants vulnérables et/ou avec un handicap), plus décentralisé et plus durable	SHC
4^D	Améliorer l'offre et la qualité de l'enseignement supérieur, les pratiques de recherche et stimuler l'innovation (à travers le renforcement des capacités et les partenariats) en tenant compte du genre et de la durabilité environnementale	VLIR-UOS, ARES
4^E	Contribuer au renforcement des liens entre les institutions de formation et de recherche (enseignement primaire, secondaire et/ou supérieur) et entre ceux-ci et les acteurs du secteur socio-économique et culturel	ARES, AT, Africalia, CEC
4F	Promouvoir la vulgarisation et la valorisation de la recherche académique locale	VLIR-UOS, ARES, APEFE
4G	Renforcer la capacité des organisations culturelles à développer un modèle économique durable et rentable, consolidant leur rôle moteur de créativité, d'innovation et de cohésion sociale	Africalia, CEC
4H	Renforcer l'apprentissage des métiers artistiques dans les filières de formations professionnelles et l'ouverture aux arts et à la culture au sein-même de l'enseignement	Africalia, CEC
4I	Renforcer les capacités des organisations culturelles en matière de plaider pour une meilleure prise en compte de la culture dans les	Africalia, CEC

politiques de développement	
-----------------------------	--

Cible stratégique commune 5		Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour un accès adéquat de la population, et en particulier des femmes, à la citoyenneté et aux biens et services publics en particulier de proximité
Approches (Contribution)		OSCs/IAs
5A	Renforcer les organes de coordination et de concertation au niveau local, régional, national, transfrontalier et international pour une planification et gestion autonome et synergique des enjeux locaux de développement (sur le territoire communal) d'ordre juridico-administratif (état civil, sécurisation foncière), environnemental (conservation ou restauration des ressources naturelles et alimentation durable, gestion des déchets), économique (agriculture familiale durable) et sociaux (protection des femmes et des enfants)	UVCW, APEFE, BD, ULBC, IDP, RCN J&D, AT, SD, SOS LS&D
5B	Renforcer les capacités, notamment au travers d'actions de formation, des élus, membres de la société civile et des média à sensibiliser les populations locales aux enjeux prioritaires de développement (tels que repris ci-dessus à l'approche 5A) et de l'état de droit et à prendre plus adéquatement en compte leurs priorités dans un souci de bonne gouvernance	UVCW, BD, IDP, ULBC, RCN J&D, SD, IAP
5C	Renforcer les capacités (gestion des ressources humaines, formation professionnelle, procédures, matériel et en financement) des services techniques des administrations locales, régionales ou nationales, ainsi que des différents mécanismes de justice de proximité	UVCW, APEFE, ULBC, RCN J&D, IAP
5D	Organiser le plaidoyer (et autres interpellations) auprès d'autorités locales, régionales ou nationales pour la promotion d'une législation adaptée à une organisation efficace et équitable du développement local et de la justice de proximité	UVCW, APEFE, BD, IDP, RCN J&D, SD
5E	Renforcer les capacités de négociation de la société civile vis-à-vis des autorités locales, et de dialogue entre elles	BD, IDP, ULBC, RCN J&D, SD
5F	Assurer le suivi-évaluation des effets et impacts des actions mises en œuvre par les acteurs afin de renforcer leurs stratégies d'action pour une meilleure efficacité/efficience	UVCW, APEFE, BD, ULBC, RCN J&D, SD, IAP

2.3 Argumentation sur base de la pertinence au développement

Cible stratégique commune 1	Promouvoir avec la participation des femmes et des jeunes un secteur agricole performant, durable et basé sur l'agriculture familiale au sein d'une économie rurale inclusive et assurer la sécurité alimentaire
<p>Comme explicité dans l'ACC (Chap. 3.5.1 p.18 à 20), au Burkina Faso, un pays dépendant de l'agriculture paysanne pour nourrir sa population, l'agriculture et le développement d'une économie rurale performante sont au centre des enjeux liés à l'approche du droit des populations à une alimentation de qualité et en quantité suffisante. De nombreux défis caractérisent ainsi le développement du monde rural et d'une agriculture durable, notamment : l'importance de la population active dans l'agriculture ; la vulnérabilité aux catastrophes naturelles ; des crises alimentaires récurrentes ; des inégalités de genre ; une croissance démographique forte; la nécessité de créer des emplois pour les jeunes ; une pression sur les facteurs de productions face aux nouveaux usages (mines) et inégalité d'accès, notamment sur l'eau et le foncier ; et les enjeux liés à l'environnement (pollution vs pratiques durables).</p> <p>Pour faire face à ces défis du monde rural et renforcer la protection des droits afférents des populations (droits des femmes, droit à l'alimentation, droits fonciers, droit à vivre décemment des revenus de son travail...) les AI/OSC se concentrent sur la nécessité de favoriser l'émergence de son développement économique inclusif pour garantir une disponibilité alimentaire et monétaire en vue de couvrir les besoins alimentaires de toutes les populations, incluant les communautés rurales qui sont les plus exposées aux crises alimentaires et les plus vulnérables. Un modèle économique inclusif avec des revenus plus élevés permettra de mieux répondre à d'autres besoins familiaux (santé, éducation) ou encore de réinvestir dans l'activité économique. En prenant en compte l'impératif environnemental et les enjeux sociaux (emplois, cohésion sociale...), les AI/OSC vont appuyer le modèle d'agriculture familiale dans sa modernisation en travaillant à renforcer les acteurs clefs du monde rural (OP, service de l'Etat, organisation de femmes...) (ACC Chap.6 et 8.2.2 p.69 à 71)</p> <p>Les acteurs locaux ont pointé la pertinence de cette approche lors de nos discussions avec eux, en outre, celle-ci s'inscrit dans les documents de références : i) nationaux comme la SCADD (objectifs 1, 2, 8) (futur PNDES), le PNSR, et la récente LOASPH adoptée en 2015 par le Conseil National de la Transition ;(ii) régionaux (ECOWAP, Maputo...) ; et iii) et internationaux, dont les ODD, principalement en : se focalisant sur les populations les plus pauvres (ODD1), au sens où l'essentiel de la pauvreté est rurale ; travaillant sur la faim et l'agriculture durable (ODD2) ; avec une attention particulière à l'<i>empowerment</i> économique des femmes paysannes (qui contribuent à plus de la moitié des denrées alimentaires de base, mais qui sont les plus défavorisées au sein de l'agriculture familiale, ayant un accès et un contrôle limité sur les moyens de production) (ODD5) ; en promouvant des pratiques de consommation des produits agricoles locaux en vue d'une production durable, notamment en matière d'eau (ODD12) ; dans le contexte du changement climatique (ODD13).</p> <p>Enfin, <u>concernant les acteurs du monde rural dans l'agriculture</u> (ACC Chap.5.3 ; p.37 à 40), nous devons souligner l'importance pour les AI/OSC de soutenir (entre autres par un appui au renforcement des capacités techniques et organisationnelles) les organisations paysannes, les coopératives et associations locales, les OSC féminines (individuelles ou en réseaux), et les ONG au sein de réseaux, coalitions, et plateformes au niveau national et régional, qui œuvrent à l'amélioration des conditions de vie des familles paysannes et des communautés rurales. De même, au vu du fait que les domaines d'intervention du secteur rural retenus dans l'ACC comportent des niveaux de compétences transférés aux collectivités territoriales, les OSC / AI doivent se concerter et collaborer avec les organisations des collectivités territoriales, et les démembrements des Ministères concernés par le monde rural.</p>	
Cible stratégique commune 2	Promouvoir les dynamiques émergentes, notamment celles intégrant la participation des femmes et des jeunes, pour une prise en compte des questions environnementales et la gestion des ressources naturelles par les organisations communautaires, les autorités décentralisées et les pouvoirs publics
<p>Comme indiqué dans l'ACC (Chap. 3.4 ; p.16 à 18), le Burkina Faso fait face à des problèmes environnementaux majeurs : dégradation des terres et des ressources en eau, érosion de la biodiversité et de la végétation, changements climatiques, système énergétique non durable et problèmes d'environnement urbain en augmentation. Pour répondre à ces problématiques, les AI/OSC vont (ACC p. 71) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ dans le cadre d'une urbanisation croissante, promouvoir l'assainissement et des systèmes de collecte de déchets et leur valorisation (ODD 6, 11 et 12 ; SCADD : Axe 2 : eau potable et 	

assainissement) ;

- promouvoir une gestion durable des ressources naturelles dont 85 % de la population tirent encore leur revenu (ODD 12 et 15 ; SCADD : axe 4 : Gestion de l'environnement et utilisation optimale des ressources naturelles) ;
- encourager le développement des énergies renouvelables et des systèmes d'économie d'énergie pour permettre la conservation de forêts et améliorer le cadre de vie des personnes (ODD 7 et 12 ; SCADD : axe 1 : Développement des infrastructures de soutien (énergie) et axe 2 : accès aux services énergétiques modernes) ;
- accompagner les initiatives pour promouvoir les droits des populations locales en matière d'industries extractives et diminuer leur impacts négatifs (ODD 9 ; SCADD : axe 4 : mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire) ;

Dans ces différents domaines, les actions entreprises par les AI/OSC passeront par le renforcement des capacités des différents acteurs, l'amélioration organisationnelle du secteur et l'amélioration du cadre institutionnel, législatif et fiscal (ACC p.71).

Cible stratégique commune 3	Améliorer l'état de santé de la population burkinabè, en particulier des catégories les plus vulnérables et des femmes par un meilleur accès aux soins de santé de qualité et à des conditions d'hygiène acceptables
------------------------------------	---

L'action des AI/OSC vise:

- à **s'inscrire dans les instruments nationaux** et particulièrement dans la Politique nationale de santé du Burkina Faso qui a pour objectif de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations avec une attention spécifique portée sur la réduction des taux de mortalité des mères et des enfants, la diminution des taux de prévalence de certaines maladies dont la létalité est particulièrement élevée (paludisme, tuberculose, VIH et malnutrition) (ACC p. 22) et l'amélioration de l'accès et de la qualité des soins aux personnes vivant en situation de Handicap.
- à **répondre aux défis de santé**, c'est-à-dire à (i) contribuer à l'amélioration du système de santé – accessibilité et qualité : comme l'indique l'ACC (p. 21-22), l'accessibilité tant géographique, financière que culturelle aux services de base et en particulier l'accès aux soins de qualité et l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement, reste un facteur influent important sur l'état de santé de la population burkinabè dans un contexte d'éloignement des structures et de manque de connaissance et de moyen des communautés pour prévenir et répondre aux problèmes de santé et d'hygiène. La qualité des soins médicaux qu'ils soient primaires, secondaires ou tertiaires reste limitée par l'insuffisance d'accès aux infrastructures d'enseignement/stages modernes et efficaces, l'insuffisance de la qualité de l'offre de formation initiale et continue adaptée aux besoins du système de santé et par l'attitude professionnelle du personnel de la santé ; (ii) à répondre aux tendances émergentes: par exemple, des indicateurs concernant les maladies non-transmissibles (maladies chroniques, hypertension, diabète) évoluent défavorablement, occasionnent des complications dégénératives et sont vecteurs d'incapacité et de handicap.
- à **saisir les opportunités** : notons que le processus de décentralisation en cours dans le pays (avec un transfert de compétences aux communes en matière de santé) pourrait constituer une réelle opportunité à condition de renforcer l'appropriation de ce processus par les politiques, les capacités des acteurs locaux en matière de santé et la coordination au niveau périphérique. Par ailleurs, le processus national lancé récemment pour la mise en place de l'Assurance Maladie Universelle d'une part et l'existence de structure d'appui aux mutuelles sociales au niveau des OSC locales constituent eux aussi une opportunité pour améliorer l'accès aux soins de santé de la population burkinabè.

En conséquence (Chap. 8.2.4 ; p.71), les AI/OSC en concertation avec les acteurs locaux proposent de renforcer les capacités techniques, de gestion et matérielles de ces acteurs (société civile, acteurs publics, communautés etc.), d'améliorer certaines infrastructures, d'effectuer des plaidoyers auprès des autorités notamment en faveur du droit à la santé, d'une meilleure inclusion des groupes vulnérables et appuyer et accompagner le développement de l'Assurance Maladie Universelle et la mise en place de mutuelles de santé. Certaines collaborations/synergies seront établies avec les domaines d'action 1 (agriculture) et 2 (ressources naturelles) afin notamment de mieux répondre aux problèmes de santé multi-causaux tels que la malnutrition (ACC p.22). Ainsi, de manière plus générale, l'ensemble des actions qui seront proposées s'inscriront dans les ODD 2, 3 et 6

Cible stratégique commune 4	Garantir et améliorer l'accès à la connaissance, améliorer la qualité de la recherche et stimuler l'innovation par le renforcement du capital humain local en tenant compte du genre, afin de contribuer au développement
------------------------------------	--

De concert avec leurs partenaires locaux et en accord avec leurs priorités stratégiques, les AI/OSC

belges contribueront entre autres aux ODD 4, ODD 8 et ODD 9.

▪ Le **renforcement du système éducatif** vise à ce que les institutions d'enseignement deviennent des acteurs de changement et participent au développement des ressources humaines motrices du développement du pays. Comme expliqué dans l'ACC (Section 3.5.4, p. 23 et 24), le système éducatif au Burkina Faso reste marqué par des défis importants quant à la qualité de l'enseignement, la concordance de cet enseignement aux besoins de la société et quant aux fortes inégalités d'accès et de réussite entre filles et garçons et entre zones urbaines et zones rurales.

Dans cette perspective, les AI/OSC apportent une attention particulière :

- à l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins socio-économico-culturels (une attention toute particulière devant être apportée au développement des compétences entrepreneuriales et des dispositifs de soutien à l'auto-emploi (cf. Politique Sectorielle de l'Education 2014-2023));
 - au développement de processus de formation inclusifs ;
 - en lien avec le droit universel à l'éducation, à l'amélioration de l'accès des personnes les plus vulnérables aux différents types de formation (ACC, Chap. 8 p.73).
- La pertinence des approches de renforcement du système éducatif provient aussi de leur cohérence avec la Politique Sectorielle de l'Education (PSE 2014-2023) qui se veut le cadre d'opérationnalisation de l'axe 2 de la SCADD et intègre les domaines de l'éducation, de l'enseignement, de la formation technique et professionnelle, à savoir la consolidation du capital humain et la promotion de la protection sociale, (ACC, Section 3.5.4, p.24). Le renforcement des **capacités de recherche** des institutions vise à contribuer au développement de nouvelles connaissances et de savoir-faire innovants qui sont cruciaux pour développer des solutions adaptées et durables aux défis globaux et locaux auxquels la société fait face. A ce titre, une attention particulière est portée aux échanges d'informations vers et autour de la recherche tant pour mieux nourrir les axes de recherche à partir de besoins d'acteurs sociétaux que pour diffuser auprès des acteurs de mises en œuvre les résultats de la recherche.
- La prise en compte du secteur de la **culture** tire sa pertinence de plusieurs facteurs :
- Élément important dans la compréhension de la société burkinabè, une série d'acteurs sortant des cadres classiques de la société civile et des mouvements syndicaux et mutualistes ont compris, relayé et incarné les aspirations des populations, en particulier des jeunes (65 % de la population a moins de 25 ans), à un changement politique et sociétal profond. Les acteurs culturels, artistiques et éducationnels ont joué un rôle déterminant durant la révolution d'octobre 2014 et seront de plus en plus impliqués dans la conscientisation et la mobilisation pacifique de la jeunesse pour un Burkina Faso plus juste et équitable.
 - Si le Burkina Faso se positionne parmi les pays africains les plus dynamiques sur le plan culturel, la culture et les arts doivent continuer à être soutenus dans le rôle social, politique, et symbolique très important qu'ils jouent dans les différentes communautés. (ACC, Ch. 3, p 23).
 - Le renforcement des acteurs culturels vise à renforcer le secteur culturel et à travers lui, à renforcer les forces motrices du changement sur le plan social, de la bonne gouvernance et de l'éducation citoyenne (liberté d'expression et débat démocratique, cohésion sociale et paix).

L'objectif est que (i) les personnes bénéficiaires de l'offre d'éducation, de la recherche et de la culture soient à même d'améliorer leurs conditions de vie, de jouer un rôle pleinement actif dans la société et de contribuer au changement social (réduction des inégalités, développement économique...);

et que (ii) les défis nationaux dans les différents secteurs puissent être relevés grâce à une amélioration de l'éducation, de la recherche et des services à la société fournis (culture, soutien à l'entrepreneuriat, innovation,...) (ACC, Section 8.2.5.p 73 et 74).

Cible stratégique commune 5	Améliorer les capacités de maîtrise concertée du territoire pour un accès adéquat de la population, et en particulier des femmes, à la citoyenneté et aux biens et services publics en particulier de proximité
------------------------------------	--

Il est essentiel que les acteurs impliqués dans les processus de déconcentration et de décentralisation engagés au Burkina Faso soient capables de prendre en charge efficacement leur rôle, qu'il s'agisse des institutions publiques ou des représentants de la société civile. C'est pourquoi, un **renforcement de capacités techniques et financières** sera soutenu par des OSC et AI à différentes échelles (territoire communal, provincial, régional, national) en impliquant les diverses autorités selon leur niveau de responsabilité (locales, déconcentrées et centrales).

Tel que l'ACC l'a identifié, pour que les populations puissent prétendre à des conditions de vie décentes et voir leurs droits respectés, les interventions envisagées se concentrent sur le renforcement de capacité des **acteurs locaux** (autorités publiques, en ce compris les élus locaux, et OSC) dans la perspective d'une autonomie accrue dans leur fonctionnement, et d'une maîtrise et application accrue des principes de gouvernance responsable (voir ACC, Chap. 3.5.5, p. 25-27 et 5.2, p.35 à 37). La

maîtrise acquise ce faisant englobe la gestion du partage des rôles entre acteurs locaux ainsi qu'une approche de suivi et d'évaluation.

Ainsi, dans le souci d'une appropriation sociale et citoyenne de la décentralisation, il s'agit d'une part de réserver un **rôle actif aux populations**, notamment à travers le concours de la société civile (voir ACC, Chap. 3.5.5). Les OSC/AI travaillent donc sur l'information et la sensibilisation des populations quant à leurs droits (et devoirs) et le renforcement des capacités d'analyse politique et de plaider pour mieux valoriser les opportunités de dialogue avec les autorités.

D'autre part, le **développement du service public** visera à répondre aux aspirations légitimes et essentielles auxquelles ces populations peuvent prétendre et à garantir les droits pour lesquelles les administrations sont redevables. Le levier d'action essentiel, mais non le seul, se situera donc à cet effet au niveau local, reconnu le plus proche du citoyen et offrant la meilleure visibilité des résultats concrets atteints, et ciblera les autorités locales.

Egalement, comme expliqué dans l'ACC (Chap. 3.5.5), le Burkina Faso est un état de droit démocratique, où coexistent un système de droit public moderne et des droits coutumiers, mais qui présente des défaillances importantes au niveau de la justice. Les autorités traditionnelles et religieuses jouent un rôle important dans la prévention et la résolution des conflits de proximité, dont les conflits fonciers, qui sont souvent traités sur base du droit coutumier. Il y a également un problème en termes de tension dans l'application du droit législatif et/ou du droit coutumier au niveau du respect des droits des femmes. Il existe donc un grand besoin de **renforcement de la clarté et de la qualité de la justice**, qu'elle soit formelle ou informelle.

Enfin, la nécessaire **consolidation du dialogue institutionnel** reposera quant à elle principalement sur des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités des acteurs (y compris de la justice) et des cadres de concertations aux différentes échelles territoriales précitées, d'analyse et de partage d'expertise, ou encore de plaider. A cet effet, les OSC/AI travaillent à promouvoir des espaces de dialogues qui devraient faciliter et susciter la bonne gouvernance (l'interpellation, le sens de redevabilité et la transparence).

De par l'appui à la structuration institutionnelle des acteurs décentralisés (autorités et sociétés civile) et au développement de l'état civil, de la sécurisation foncière et de ressources endogènes, ce sont les fondements même des ODD qui sont atteints. De ce point de vue, tous les ODD sont concernés. Néanmoins, certains ODD font déjà l'objet d'une attention plus particulière : 5 Egalité des sexes ; 6 Eau propre et assainissement ; 11 Villes et communes durables ; 12 Consommation et production durable ; 13 Lutte contre le changement climatique ; 15 Vie terrestre ; 16 Accès à la justice ; 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs.

3. ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE COMPLÉMENTARITÉS ET SYNERGIES

Synergies/complémentarités	Entre « nous » : OSC et/ou AI	Entre « nous » et autres acteurs internationaux	Entre « nous » et la coopération belge
Au niveau transversal			
Les AI/OSC échangeront activement entre organisations actives au Burkina Faso pour entretenir un dialogue avec l'Ambassade et la DGD sur nos interventions respectives. A court terme, ceci inclut notamment le suivi du processus de reprise de la coopération bilatérale afin d'identifier et de préciser les synergies possibles.	X		X
Les AI/OSC intensifieront les échanges actifs d'informations entre organisations actives au Burkina Faso, sur place et en Belgique, (forum...) autour de leurs interventions et des thématiques pertinentes, notamment la décentralisation, la gestion des RN, économie sociale et solidaire ...	X	X	X

Les AI/OSC réaliseront une cartographie des partenaires et de la localisation des activités des interventions des AI/OSC	X		X
Les AI/OSC travaillant avec le(s) même(s) partenaire(s) échangeront régulièrement et coordonneront leurs interventions, notamment en matière de renforcement des capacités et de gestion transparente des ressources financières	X	X	
Les AI/OSC échangeront sur les bonnes pratiques et les expériences en Genre, en renforcement des capacités, en approche droit et en protection de l'environnement.	X		X
Des AI/OSC développeront des synergies opérationnelles et informatives (participation au groupe sectoriel des partenaires techniques et financiers) avec leurs réseaux internationaux et autres acteurs internationaux pertinents.	X	X	
Des AI/OSC mettront en commun une partie de leurs moyens (bureaux/personnels) par souci d'efficacité et de partage régulier de l'information.	X	X	
Des AI/OSC actifs en agriculture et en santé échangeront des informations et/ou développeront des interventions complémentaires notamment sur les liens entre nutrition et production agricole (y compris l'élevage), autour des catastrophes naturelles, autour de l'eau...	X		X
Des AI/OSC mettront à disposition des contacts professionnels culturels aux AI/OSC menant des actions de sensibilisation	X		
Des rencontres entre des chercheurs/professeurs intéressés et des acteurs CSC seront organisées pour stimuler des opportunités dans le cadre de synergies et complémentarités	X		
Au niveau de la cible 1 et de ses approches			
Au niveau de la cible 1 Des AI/OSC échangeront et diffuseront régulièrement sur des thématiques de synergie - focus foncier, agroécologie, économie rurale, stock de proximité	X	X	X
Au niveau de l'approche 1G Des AI/OSC mettront en place une plateforme d'échange et de conservation des semences paysannes	X		
Au niveau de l'approche 1G 1H Des AI/OSC renforceront le plaidoyer mené avec et par nos partenaires notamment par des échanges d'informations et la mise en relation de nos partenaires	X	X	
Au niveau de l'approche 1 G 1H Des AI/OSC soutiendront avec d'autres acteurs internationaux une plateforme nationale de promotion de l'agriculture biologique (certification participative...) et de l'agro écologie	X	X	
Au niveau de l'approche 1D Des AI/OSC travaillant sur les mêmes filières (riz, sésame, produits maraîchers, PFNL...) renforceront le soutien aux filières en travaillant les complémentarités et par exemple en mutualisant des moyens (points de ventes communs, producteurs complémentaires et visant une diversification de leur production,...)	X	X	
Au niveau de l'approche 1E Des AI/OSC mettront en commun des formations à destination des partenaires (communs ou non) dans le cadre du renforcement de capacité	X	X	
Au niveau de l'approche 1E, 1F Des AI/OSC mettront en commun des formations à destination des partenaires (communs ou non) dans le cadre du renforcement de capacité pour la promotion d'entreprises d'économie sociale et solidaire, diffuseront les bonnes pratiques, et, renforceront le plaidoyer pour un cadre législatif adéquat en ESS	X	X	

Au niveau de la cible 2 et de ses approches			
Au niveau de la cible 2 Des AI/OSC échangeront et diffuseront régulièrement des bonnes pratiques en gestion durable des ressources naturelles, lutte contre la désertification et déchets (formations...)	X	X	X
Au niveau de la cible 2 Les AI/OSC appuieront et participeront aux cadres de concertation de la décentralisation pour favoriser le transfert des compétences dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles	X	X	
Au niveau de l'approche 2C Des AI/OSC mettront en réseau des organisations locales en collaboration avec d'autres acteurs internationaux		X	
Au niveau de l'approche 2F Des AI/OSC mettront en œuvre conjointement des actions de préservation et de restauration des sols		X	
Au niveau de la cible 3 et de ses approches			
Au niveau de la cible 3 Des AI/OSC construiront des complémentarités entre les intervenants en soft (sensibilisation, suivi communautaire...) et les actions menées en hard (infrastructures...). par exemple en matière de gestion de l'eau ou en matière d'accès aux soins de réadaptation	X	X	X
Au niveau de la cible 3 Des AI/OSC échangeront et diffuseront régulièrement des bonnes pratiques en santé, et partageront notamment des outils en matière de renforcement du système sanitaire (collecte de données, évaluation...)	X	X	X
Au niveau de la cible 3 Des AI/OSC mutualiseront des formations à destination du personnel de projet et de santé	X	X	
Au niveau de la cible 3 Des AI/OSC échangeront des informations sur la résistance aux antibiotiques et l'élevage, et l'hygiène hospitalière	X		
Au niveau de l'approche 3 A et D Des AI/OSC soutiendront une plateforme nationale de mutuelle de santé pour l'application de l'Assurance Maladie Universelle et partageront des outils en matière de mise en place de mutuelle de santé	X		
Au niveau de la cible 4 et de ses approches			
Au niveau de la cible 4 Des AI/OSC partageront des résultats de recherche académique avec des AI/OSC et leurs partenaires locaux et avec la coopération bilatérale belge	X		X
Au niveau de la cible 4 Des AI/OSC viseront à développer une stratégie tendant à (i) éviter autant que possible les chevauchements et (ii) créer plus de complémentarité et synergie avec les autres acteurs académiques belges	X		
Au niveau des approches 4A C Des AI/OSC échangeront de l'information pour l'éducation des personnes avec un handicap au sein de réseaux internationaux		X	
Au niveau de l'approche 4B Des AI/OSC partageront des informations sur les bourses disponibles	X	X	X
Au niveau de l'approche 4^D Des AI/OSC intégreront les complémentarités et synergies comme un élément dans le processus de sélection des projets	X		
Au niveau de l'approche 4E Des AI/OSC viseront à renforcer autant que possible les liens entre l'enseignement et la recherche et le secteur socio-économique et	X		

culturel			
Au niveau de l'approche culture 4 G 4H 4I Des AI/OSC mettront en œuvre conjointement avec d'autres acteurs internationaux un projet de mise en place d'un programme de professionnalisation des filières culturelles et créatives		X	
Au niveau de la cible 5 et de ses approches			
Au niveau de la cible 5 Les AI/OSC appuieront et participeront aux cadres de concertation de la décentralisation pour favoriser le transfert des compétences dans le domaine de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles	X		

4. ANNEXE : LISTE DES PARTICIPANTS AU CSC BURKINA FASO

#	Type	Acronyme	Nom de l'organisation	Contact
1	AI	AF	Africalia	Dorine Rurashitse
2	AI	APEFE	Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger	Nathalie Forsans
3	AI	ARES	Académie de Recherche et d'Enseignement Supérieur	Aline Muller
4	OSC	AZV-MSV	Artsen Zonder Vakantie- Médecins Sans Vacances	Kim Devos
5	OSC	AT	Autre Terre	Benoît Naveau
6	OSC	BD	Broederlijk Delen	Suzy Serneels
7	OSC	C.E.C.	Coopération par l'Éducation et la Culture	Julien Truddaïu
8	OSC	CRB	Croix-Rouge de Belgique Communauté francophone	Valérie Bartholome
9	OSC	IDP	Iles de Paix	Isabelle Jardon
10	OSC	IAP	Institut des Affaires Publiques	Daniel Mathieu
11	AI	ITG	Instituut voor Tropische Geneeskunde	Jan Jacobs / Vincent De Brouwere
12	OSC	KBA-FONCABA	KBA Foncaba (Formation de Cadres africains)	Erick-Bayard Rwantango
13	OSC	LCD	Louvain Coopération au Développement	Sophie Wyseur
14	OSC	MdM	Médecins du Monde Belgique	Fabio Pompetti
15	OSC	MEMISA	Memisa	Elies Van Belle
16	OSC	OS	Oxfam Solidarité	Benoît De Waegeneer
17	OSC	OWW	Oxfam-Wereldwinkels	Atti Tchabi
18	OSC	RCN J&D	RCN Justice & Démocratie	Martien Schotsmans
19	OSC	SHC	Sensorial Handicap Cooperation	Thomas de Kerchove
20	OSC	SD	Solidagro	Wim Vereecken
21	OSC	SOS FAIM	SOS FAIM	Marc Mees
22	OSC	SOS LS&D	SOS Laites Solidarité et Développement	Francine Zune
23	OSC	Trias	Trias	Sven Ten Napel

24	OSC	ULBC	ULB-coopération	Anne Depret
25	AI	UVCW	Union des Villes et Communes de Wallonie	Isabelle Compagnie
26	OSC	VSF-B	Vétérinaires Sans Frontières- Belgique	Christian Dovonou
27	AI	VLIR-UOS	Vlaamse InterUniversitaire Raad – Universitaire OntwikkelingsSamenwerking	Inge van de Vyvere
28	OSC	VE	Vredeseilanden	Christ Vansteenkiste